



Prévoyance questionnaire médical

Par **FREDUP**, le **18/08/2021 à 12:07**

Bonjour,rrnrnJ'ai été licenciée le 10/03/21, je suis en arrêt maladie depuis le 11/02/21, j'ai donc demandé la création d'un dossier de prévoyance à mon employeur qui a tardé à le faire.rrnrnMaintenant la compagnie d'assurances de prévoyance m'a adressé un questionnaire à faire remplir par mon médecin, ce dernier n'a pas voulu le remplir, m'a donné un document de l'Ordre des Médecins indiquant qu'il n'a pas à remplir un tel questionnaire.rrnrnDepuis, la prévoyance ne me répond plus et ne m'indemnise pas, que faire ?rrnrnMerci.

Par **chaber**, le **18/08/2021 à 16:04**

Bonjourrrnrnlé médecin est lié par le secret médical, même devant un juge civil, et n'a aucune obligation de remplir un questionnaire destiné à un assureur même de prévoyancernrnSeule vous pouvez lever ce secret et accpeter la divulgation de votre dossier médical à un tiers.rrnrnJe vous invite à lire le très long lien ci-dessous qui vient en complément de mes diresrnrn<https://forum-juridique.net-iris.fr/topic/345129-annulation-dun-s%C3%A9jour-demande-dun-questionnaire-m%C3%A9dical/>rrnrn.

Par **FREDUP**, le **25/08/2021 à 10:51**

BonjourrrnrnJe suis entierement d'accord avec mon praticien mais comment puis je obliger la prevoyance a m'indemniser ils ont bloqués mon dossier, mercirrrnrnrrnrnExcellente journée
rrnrnFrédérique

Par **chaber**, le **25/08/2021** à **15:54**

bonjourrrrvous pouvez demander par écrit à votre médecin traitant de lever le secret médical pour qu'il puisse remplir le questionnaire